

Compte rendu de la réunion n°1 du comité de suivi du projet d'extension du parc éolien de Coajou Baslan

Membres du comité présents : M. le maire Rémy GUILLOU, Mireille LE PESSOT, Aurélie Le SAOUT, Patrick GICQUEL, Yvon FOUILLERE, Jacques LE ROUX, Mickael JUGON, Jean-Noël KERDREN, Jean-Paul SCOLAN, Marc ENEL, Jean-Louis TANVEZ, Blandine RAMAIN, Bernard MORANGE

Membres du comité absents : Pierre BRIGANT, François LE BONNIEC, Thomas LE CALVEZ

Déroulement de la réunion :

1. Tour de table

Il est noté qu'il faut faire un rappel de la réunion du comité à venir la veille.

2. Présentation des actualités du projet

- Rappel :
 - De la localisation de la zone étudiée avec le support d'une carte
 - Des caractéristiques du projet envisagé : 2 à 3 éoliennes de 165 à 180 m bout de pale, production électrique estimée équivalente à la consommation annuelle de 5700 à 7000 foyers avec l'hypothèse d'une consommation électrique par foyer chauffage compris de 4530 kWh/an (moyenne en France)
 - De l'influence de la taille du rotor/hauteur totale de l'éolienne sur la production électrique : les éoliennes de petites tailles disparaissent peu à peu du marché au profit d'éoliennes de plus « grande taille » qui sont plus « toilées » et plus hautes. Elles balayent une surface de vent plus importante, captent des vents plus puissants et plus réguliers et donc ont une production électrique beaucoup plus importante que leurs prédécesseuses.

- Démarrage des inventaires écologiques sur le terrain (flore, avifaune, chiroptères, faune terrestre) début avril 2023. Une première carte des enjeux de la zone étudiée sera présentée à la prochaine réunion du comité.

- Installation du mât de mesure de vent semaine du 22 mai, le mât mesure 111 m de haut et restera au moins 1 an sur site pour mesurer la vitesse et la direction du vent ainsi que les infrasons émis par les chauves-souris.

- Les actions de communication déjà mises en place :
 - Publication d'une page projet : [Extension du parc éolien de Plouisy \(baywa-re.fr\)](http://baywa-re.fr)
 - Signature d'une charte de développement : https://www.baywa-re.fr/fileadmin/Countrypage_FR/07_PDF/Charte_engagement_Plouisy_Signee.pdf
 - Articles de presse annonçant le démarrage du projet et les engagements de BayWa r.e.

- Distribution de lettre d'information : https://www.baywa-re.fr/fileadmin/Countrypage_FR/03_Images_for_Subpages/01_Application_Images/01_Wind/Project_Pages/Plouisy/20230214_LI_Plouisy_web_v3.pdf

La distribution des lettres d'information s'est faite via le service géo public plus de la poste. L'objectif était de distribuer des lettres à tous les habitants de Plouisy et de Pédernec. La distribution ne semble pas s'être déroulée comme prévu et une grande partie des habitants de Plouisy et de Pédernec n'ont pas reçu les lettres => Réfléchir à une alternative pour la distribution.

- Message PanneauPocket le 14 avril annonçant la signature de la charte de développement et la distribution des lettres d'information à venir
 - Annonce de l'installation du mât de mesure dans le bulletin municipal du 2 juin
- Réflexion et axes d'amélioration concernant la communication :

Les Réflexions :

- Publication sur la page facebook du maire : craintes concernant les réactions/commentaires abusifs
- Participation au forum des associations de Guingamp (1^{er} samedi du mois de septembre) : cibler Plouisy et les communes limitrophes de Plouisy dans un premier temps ?
- Participation au salon de l'habitat à Guingamp en mars 2024
- Intervention dans un collège à Guingamp et au lycée agricole de Plouisy (si assez de ressource disponible chez BayWa)
- Inviter la presse à chaque comité de suivi

Axes d'améliorations :

Un des objectifs du comité de suivi est l'amélioration continue de la communication autour du projet. BayWa re a des outils de communication et a la volonté de les optimiser en fonction des particularités de chaque territoire.

- Informer régulièrement via le bulletin municipal : publication tous les 15 jours
 - Ajout d'une rubrique dédiée au projet éolien sur le site internet de la mairie avec un lien vers la page internet du projet
 - Intervention à l'école maternelle et à l'école primaire de Plouisy sur le thème de l'énergie : organisation de visites sur le site des éoliennes et à l'emplacement du mât de mesure ? Réflexion sur des interventions dès la rentrée
- Les intérêts identifiés : comprendre la démarche de la mairie, s'informer sur le sujet de l'énergie et comprendre les raisons pour lesquelles l'installation d'éoliennes est nécessaire, attiser la curiosité des enfants pour les sciences
- Organisation d'une permanence d'information : horaire ciblé le vendredi en fin de journée et le samedi en matinée

Il est noté que pour l'instant, peu de personne s'intéresse au projet éolien. La raison évoquée est l'habitude des habitants vis-à-vis du premier parc (mis en service en 2009).

3. Les questions concernant le projet :

Comment est-ce que l'impact du projet envisagé sur le bruit est pris en compte ?

Une étude d'impact acoustique sera réalisée durant l'automne 2023 par un bureau d'étude acousticien spécialisé. Durant cette étude des sonomètres seront installés sur plusieurs habitations tout autour de la zone étudiée. Ces sonomètres mesureront le bruit « résiduel » (bruit existant) durant une quinzaine de jours. Le bruit est caractérisé par un nombre de décibel (dB).

Dans un deuxième temps, l'acousticien simulera la propagation du son entre les éoliennes et les points de mesure (sonomètres) avec un logiciel de calcul (elle dépend principalement du type d'éolienne installée, de la vitesse du vent et de sa direction, de la topographie du site ...). L'impact sonore des futures éoliennes sera donc connu et pourra être comparé à la réglementation française :

- Le bruit résiduel est mesuré au niveau des habitations les plus proches du projet
- Le bruit « ambiant » (bruit avec le parc) est la **somme logarithmique** du bruit résiduel (mesuré) et du bruit particulier des éoliennes simulé au niveau des points de mesures.
- L'émergence est la différence entre le bruit ambiant et le bruit résiduel (soustraction)
- Dans le cas où le bruit ambiant est supérieur à 35dB, l'émergence ne doit pas dépasser les 3 dB la nuit et les 5 dB le jour.

Si les simulations de l'acousticien mettent en évidence des risques de dépassements des seuils réglementaires, un plan de bridage du parc est calculé pour diminuer les émissions sonores du parc jusqu'à atteindre les seuils réglementaires

Un contrôle du respect de la réglementation sera effectué à la suite de la mise en service du parc pour adapter si besoin, le plan de bridage calculé en étude d'impact.

Les problèmes de réception télé sont-ils pris en compte par l'entreprise en charge du parc et quelle est la démarche à suivre lorsque vous êtes concernés ?

Des problèmes de réception télé peuvent avoir lieu suite à l'installation du parc. Si c'est le cas il faut prévenir la société en charge de l'exploitation du parc éolien. Celle-ci fera venir un antenniste pour un diagnostic et en cas de lien avéré, une solution technique sera installée aux frais de l'exploitant pour remédier au problème.

Pourquoi la surface des plateformes des éoliennes n'est-elle pas utilisée ? Serait-il possible de limiter le compactage de la terre, de la végétaliser, d'y faire pâturer des bêtes, d'y installer des ruches ou autres usages ?

La plateforme d'une éolienne : Il s'agit d'une structure portante empierrée sur 50/70 cm de profondeur et de surface d'environ 1500m². Elle permet de supporter une grue dans le cadre de maintenances importantes (changement d'une pale ou de la boîte de vitesse située dans la nacelle) qui peuvent intervenir durant l'exploitation du parc.

La plateforme est maintenue en état durant l'exploitation pour les raisons suivantes :

- Cela permet de réduire le temps de maintenance : la plateforme est prête à accueillir une grue donc la durée pendant laquelle l'éolienne est arrêtée est réduite
- Cela réduit les coûts de maintenance :
Les coûts de démontage et de reconstruction de la plateforme. En effet la reconstruction de la plateforme nécessite d'amener environ 1000 m³ de cailloux (70 cm d'épaisseur sur 1500 m² de surface) équivalent à une cinquantaine de camions.
La perte de production du parc, il est mis à l'arrêt durant le démontage et la reconstruction de la plateforme. Le démontage et la reconstruction de la plateforme peut prendre plusieurs semaines surtout si l'intervention a lieu en hiver car il est plus difficile d'obtenir la portance nécessaire à la grue.

Autre :

Le maire a reçu une lettre d'un habitant de Plouisy. Il a indiqué être contre le projet et ne comprend l'intérêt de celui-ci. Monsieur le Maire propose que BayWa r.e. rencontre cette personne.

4. Rappel du calendrier du projet

Les études ont commencé, elles dureront 1 an et demi et seront suivies par une phase d'instruction du projet par les services de la préfecture qui dure en général 1 an et demi. Si le projet est autorisé, une demande de raccordement et de financement est effectuée, puis la construction du parc peut démarrer.

- Etudes et préparation du dossier du projet : Avril 2023 – Septembre/Octobre 2024
- Instruction du projet : Décembre 2024 – Début 2026
- Début de la construction : 2027
- Mise en service du parc : 2028
-

5. Cadrage du comité

Les objectifs du comité de suivi sont définis. Un rappel du cadre juridique de ce qui est possible ou non de faire lors de la mise en place des mesures d'accompagnement/projets de développement durable.

Il est noté que les projets d'accompagnement seront proposés et étudiés par le comité de suivi.

6. Co-construction du calendrier : Actions de communication, mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnements évoquées :

- Le Financement participatif

L'organisation d'un financement participatif en septembre/octobre 2023 a été étudiée. Elle fera l'objet d'une thématique abordée lors du prochain comité. L'objectif maintenant est de :

- Définir les modalités du financement participatif : Montant total de la collecte, taux d'intérêt, montant minimal et maximal d'épargne par personne, ouverture du financement participatif à l'échelle de la commune, de la commune de Plouisy et des communes limitrophes, de l'EPCI, du département etc
- Transmettre de l'information concernant ce financement participatif au maximum d'habitant

Une proposition des modalités du financement participatif ainsi que des exemples de financements participatifs réalisés sur des projets similaires sera fournie au comité en amont de la prochaine réunion.

Des informations concernant le financement participatif seront partagées aux habitants de Plouisy lors de la publication du prochain bulletin municipal de Plouisy.

Une permanence d'information pourra être organisée à Plouisy le 30 juin et 1er juillet (dates revues). Plusieurs panneaux d'information pourront y être présentés concernant l'éolien en général, le projet et le financement participatif à venir. L'annonce de cette permanence d'information peut se faire via le prochain bulletin d'information, une annonce panneau Pocket et une annonce dans la presse.

Le financement participatif pourra faire l'objet d'une prochaine lettre d'information.

Réfléchir à des moyens pour informer la commune de Péder nec concernant la permanence d'info et le financement participatif.

- La rénovation énergétique

Une rénovation énergétique associée aux collectivités et aux particuliers a été évoquée. Il est noté que la démarche doit être accessible à un maximum d'habitant.

Il est précisé que l'accompagnement des particuliers concernant la rénovation énergétique doit se faire en partenariat avec une entreprise spécialisée dans le domaine. Cet accompagnement peut être par exemple :

- du conseil pour optimiser la consommation énergétique des logements (en fonction du type de chauffage, de l'isolation, de la configuration de l'habitation, des habitudes etc)
- la réalisation de diagnostics énergétiques qui permettrait d'identifier les travaux nécessaires à la rénovation des logements et la mise en place d'aides dans la préparation et dans le suivi des travaux

Le choix du partenaire fera l'objet de la prochaine réunion du comité. L'association SOLIHA est présente sur le territoire mais semble s'adresser uniquement aux logements précaires.

La question des logements vacants est évoquée.

La participation au fonds chaleur pour rénover les chaudières via le solaire thermique et la géothermie est évoquée.

- Participation au Téléthon

La société BayWa r.e. a exprimé le souhait d'y participer. Elle pourra participer à la prochaine AG de Plouisy Actions le 23 juin

- Intégration des scolaires

La possibilité d'inclure les scolaires dans les mesures d'accompagnement a été proposée et largement partagée par les membres du comité.

Il a été évoqué l'idée d'inviter sur un temps défini, les directeurs(trices) d'école afin de leur présenter le projet et comprendre leurs besoins pour des interventions en classe.

Un projet sur un temps long (une année scolaire) est privilégié par le comité.

7. Choix d'une date pour la deuxième réunion du comité et définition de l'ordre du jour

Le prochain comité de suivi aura lieu le 12 septembre à 18h. L'ordre du jour sera le suivant :

- 18h – 18h30 : Présentation du projet aux enseignants de Plouisy et proposition d'une intervention auprès des enfants sur le thème de l'énergie
- 18h30-18h45 : Partage d'idées concernant les mesures d'accompagnement
- 18h45-19h15 : Financement participatif
- 19h15-19h45 : Rénovation énergétique
- 19h45-20h : Choix de la date et de l'ordre du jour de la 3^{ème} réunion du comité